

Diluant de transfert

DESCRIPTION : DILUANT DE NETTOYAGE

UTILISATION

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

TPS de STOCKAGE

1 an

CONDITIONNEMENT

Diluant de nettoyage.

Rinçage de matériel eau-solvant / solvant-eau.

DILUANT DE TRANSFERT est un diluant permettant le rinçage du matériel d'application lors du passage d'une peinture routière à l'eau à une peinture routière solvantée.

Pour passer votre Airless d'une **peinture solvantée** à une **peinture à l'eau** respecter les **3 étapes de rinçage de la machine** :

- 1/ Rinçage avec du **Diluant Eco**
- 2/ Rinçage au **Diluant de Transfert**
- 3/ Rinçage à l'eau.

Pour passer votre Airless d'une **peinture à l'eau** à une **peinture solvantée** respecter les **3 étapes de rinçage de la machine** :

- 1/ Rinçage à l'eau.
- 2/ Rinçage au **Diluant de Transfert**
- 3/ Rinçage avec du **Diluant Eco**

Densité XP-P-98 633 : **0.80**

Point éclair : **13°C**

Stockage du produit :

1 an en emballage d'origine à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

Hygiène et sécurité :

Consulter la fiche de données de sécurité.

Diluant de transfert

Edition : 01/2022*

*** Annule et remplace toute fiche antérieure**

Cette notice a pour but d'informer l'utilisateur sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances à la date de rédaction, sur les résultats d'essais effectués et sont de bonne foi. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à l'utilisateur, avant toute mise en œuvre, de s'assurer auprès de nos services que la présente n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

5 L

25 L

200L



Conditionnement standard :

5L, 25L et 200L

Diluant de transfert

Edition : 01/2022*

*** Annule et remplace toute fiche antérieure**

Cette notice a pour but d'informer l'utilisateur sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances à la date de rédaction, sur les résultats d'essais effectués et sont de bonne foi. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à l'utilisateur, avant toute mise en œuvre, de s'assurer auprès de nos services que la présente n'a pas été modifiée par une édition plus récente.